

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance spéciale dûment convoquée du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur par avis spécial, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **11 mars 2010 à 20h** sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseillers: M. Guy Guénette
Mme Élise Dufresne
M. Alexandre Zalac
M. Mario Cardinal.

M. Mario Santini, conseiller, avait motivé son absence.
M. Paul Cozens, conseiller, était absent.

Mme Lise Couët, directrice générale, était présente.

53-03-10

Promesse d'achat patrimoine religieux

CONSIDÉRANT que l'église et son contenu, le presbytère, le terrain et le cimetière de Très-Saint-Rédempteur constituent un patrimoine d'une grande valeur (culturelle, symbolique, religieuse);

CONSIDÉRANT que le patrimoine religieux est situé géographiquement au cœur du noyau villageois et qu'il occupe ainsi une place prédominante dans le paysage de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire protéger et mettre en valeur le patrimoine dans l'intérêt de la communauté;

CONSIDÉRANT que l'avenir du patrimoine religieux de la municipalité a suscité de nombreuses réflexions depuis la fusion de la fabrique de Très-Saint-Rédempteur avec celle de Rigaud et de Pointe-Fortune en décembre 2006 et que maintenant, la nouvelle fabrique ne peut et ne veut assumer l'entretien de ce patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT qu'il devient urgent de trouver une solution pour conserver cet héritage légué par nos bâtisseurs depuis 1880 ;

CONSIDÉRANT la volonté des citoyens de Très-Saint-Rédempteur exprimée dans une pétition remise en 2006, de vouloir conserver cet héritage pour les générations à venir;

ATTENDU que la municipalité doit être propriétaire des bâtiments pour être admissible à l'obtention d'une aide financière gouvernementale;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la communauté de Très-Saint-Rédempteur que ce projet se concrétise et que la municipalité y joue un rôle de promoteur et de partenaire dynamique face aux organismes du milieu;

Il est proposé par M. Mario Cardinal,
Secondé par M. Guy Guénette et résolu

QUE la municipalité présente une promesse d'achat à la Fabrique de la Paroisse Sainte-Madeleine située à Rigaud pour un montant de un dollar (1,00 \$) laquelle promesse d'achat est en pièce jointe;

QUE le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer la dite promesse d'achat;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Et la séance est levée à 21h.

Jean Lalonde, maire

Lise Couët, directrice générale
et secrétaire-trésorière